



**ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES**

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Jonathan de Patoul
Date :	04/11/2025
Adressée à :	Tanguy Verheyen et Philippe van Cranem

Sujet :

Objet : Effets sur l'enseignement communal et la vie culturelle des mesures annoncées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans le cadre du budget 2026, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé une série de mesures financières visant à réduire certaines prises en charge dans les secteurs de l'enseignement fondamental, secondaire et artistique, de la petite enfance ainsi que de la culture.

Ces annonces, si elles se confirment, pourraient avoir un impact direct sur le fonctionnement et les moyens de nos établissements communaux ainsi que sur plusieurs institutions culturelles situées sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

1. La commune a-t-elle procédé à une estimation des effets attendus de ces mesures, tant sur le plan financier que sur celui de la charge de travail, pour :
 - o l'enseignement communal fondamental, secondaire et artistique,
 - o les crèches communales et, plus largement, l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre,
 - o le centre culturel et les bibliothèques communales ?
2. Qu'en est-il de la Comédie Claude Volter, institution culturelle bien ancrée dans la vie communale ? La commune a-t-elle une évaluation des effets possibles des réductions de financement sur son fonctionnement ?

3. Quelles mesures la commune envisage-t-elle de mettre en œuvre pour anticiper ou compenser les impacts négatifs de ces décisions de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les services communaux, les écoles et les institutions culturelles locales ?

REPONSE

1. Les crèches, le centre culturel et les bibliothèques n'ont pas reçu d'informations quant aux modalités pratiques de mise en œuvre éventuelle de ces mesures. La non-indexation de certaines subventions semblerait le point principal qui concerne les services communaux. Il est actuellement à l'étude. Au-delà de cela, voici quelques autres éléments de réponse.
 - a. Concernant les crèches communales, elles sont toutes, ou presque, déjà au taux d'encadrement de 1,5 puéricultrices pour 7 enfants.
 - b. Le WHalll est reconnu comme centre culturel et n'est donc pas impacté par le moratoire relatifs aux nouveaux agréments et nouvelles reconnaissances. Cette reconnaissance est récente et l'accord prévoit que le subside de fonctionnement payé annuellement de 2025 à 2028 ne comporte qu'une fraction du montant qu'est censé recevoir un centre culturel reconnu. Il s'agit d'un montant de 69 326,61€ en 2025. Annuellement et graduellement, ce montant va augmenter jusqu'en 2029, quand le WHalll percevra le montant total, soit 143 225,15€. A ce jour, le WHalll n'a pas été informé d'une modification de ces montants.
2. La Comédie Claude Volter est soutenue par la commune par la mise à disposition de locaux à titre gratuit et la commune ne compte pas revenir sur ce soutien. Contactée, l'ASBL nous a indiqué ne pas avoir reçu d'information ni notification officielles. Au-delà de cela, la Comédie Claude Volter est une structure indépendante de la commune et nous ne saurions dès lors pas vous répondre.
3. Les acteurs de la culture et de la petite enfance de la commune n'ayant reçu aucune notification ni information concrètes suite à cet accord budgétaire, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir d'autres informations.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 11 décembre 2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,



Tanguy Verheyen, Echevin des crèches



Philippe van Cranem, Echevin de la culture

NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.